Cet article est à l'étude depuis plusieurs jours et on a presque vidé la question. On a abordé la plupart des questions de méthode. Je ne veux pas retarder l'adoption du crédit, mais je signale à l'attention du ministre un point au sujet duquel je désire des renseignements. Je veux parler des archives militaires. J'approuve la tenue des archives. Je puis comprendre que parcourir les feuilles d'enrôlement de 700,000 ou 800,000 hommes impose au personnel préposé aux archives une grande somme de travail. C'est une besogne considérable qu'une compagnie privée d'assurance mettrait beaucoup de temps à accomplir.

Il y a lieu toutefois de chercher une meilleure méthode de tenir ces archives. Au sujet des campagnes d'emprunt de la victoire, par exemple, de l'impôt sur le revenu et d'autres sujets de ce genre, il est possible de savoir immédiatement la somme que chaque municipalité a fournie. Les renseignements pourraient donc se répartir d'après les municipalités. Ces dernières, je le sais, ont besoin de ce renseignement. Les soldats de retour de la guerre diront, en effet, qu'ils sont de Toronto, Hamilton, London, Brockville, ou d'autres points du pays. Ils se déclareront citoyens de telle ou telle municipalité. Après tout, nous avons une armée de citoyens et un homme ne doit pas perdre son état civil du fait de s'enrôler sous les drapeaux.

Je sais qu'il est difficile de changer la méthode de tenir les archives, et je crois que le ministre de la Défense pour l'armée a accompli un excellent travail sous ce rapport. J'espère que ses deux collègues, de la marine et de l'aviation suivront son exemple. Ces archives doivent être mises à la disposition des municipalités parce qu'elles en auront besoin après la guerre. A leur retour, ces soldats voudront se procurer ces renseignements dans leur propre localité.

Je sais que des hommes du district n° 2 sont allés s'enrôler jusqu'à Vancouver. Plusieurs jeunes gens de ma circonscription n'ont pas attendu leur retour à Toronto, mais se sont enrôlés à Vancouver, Calgary ou à tout autre endroit où ils se trouvaient. Pour cette raison, les archives ne sont pas à jour, en ce qui concerne Toronto.

Je crois que le ministre a très bien fait lorsqu'il a décidé de suivre la coutume anglaise et de faire inscrire une analyse des religions sur la formule d'enrôlement. On n'a pas demandé ce renseignement du simple point de vue religieux, mais plutôt en vue d'obtenir un effort de guerre total de tous les groupements religieux au pays. Le document parlementaire n° 356 a été déposé sur le bureau de la Chambre aujourd'hui et il renferme les renseignements suivants:

[M. Church.]

Combien y a-t-il d'officiers et d'autres membres en service actif dans l'armée, la marine et l'aviation, et quelle est la religion indiquée sur la formule d'enrôlement, à venir à la fin de 1942.

Dans le cas de l'armée canadienne (active) on répond à la question en donnant des pourcentages conformémant à la déclaration faite par le ministre le 7 avril 1943, comme on peut le voir au compte rendu des Débats. Les pourcentages de ceux qui ont été appelés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales ne sont pas encore disponibles.

Religions	31 mars 194 Pour-cent
Catholiques romains	 29.76
Eglise d'Angleterre	25.55
Eglise-Unie	 20.96
Presbyteriens	 10.84
Baptistes	 5.53
Luthériens	 2.27
Julis	 1.07
Methodistes	 1.05
Armée du Salut	.43
Congrégationalistes	 .02
Autres dénominations	 2.36
Aucune religion ou religion no	
déclarée	 .16

Ce document renferme de très bons renseignements, mais je ne comprends pas pourquoi on a adopté la base de pourcentages. On devrait aussi donner le nombre des enrôlements.

Il y a aussi la question des contingents fixés pour les différents districts militaires. On a également recours au mode des contingents pour les campagnes d'emprunts de la victoire. On a commencé par demander à la ville de Toronto de souscrire la somme de \$238,000,000, puis on a porté ce montant à \$276,000,000 et la ville a effectivement souscrit environ un milliard. Je n'approuve pas un système basé sur les pourcentages comme celui-ci. Je suis en faveur du système britannique qui était en vigueur pendant la dernière guerre alors qu'on donnait le chiffre exact des enrôlements. J'avoue que ce système comporterait de grandes difficultés pour le service des archives.

J'espère que le ministre pourra nous faire une déclaration au sujet de l'enquête tenue à Sussex. Il le pourra peut-être lorsqu'il aura terminé sa rude tâche à la Chambre. J'aimerais qu'on adopte la politique de tenir des enquêtes civiles.

J'aimerais également que le Gouvernement nous fasse une déclaration quant à notre attitude envers l'Allemagne et le Japon après la guerre. Je ne voudrais pas voir la répétition de ce qui est arrivé à la dernière guerre alors qu'un grand nombre de pacifistes déclarèrent que nous ne combattions pas le peuple allemand, mais bien le gouvernement de l'Allemagne. Ce pays est actuellement ce qu'il était hier, et il le será encore demain. Il ne faut pas oublier que la Russie n'attendra pas l'essai d'un tribunal international. Dans